REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 14 octobre 2021

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS)

Mise en place de la centrale téléphonique pour les urgences pédiatriques: un numéro unique et gratuit - 0844 022 022

Avec le soutien de la direction générale de la santé du département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS), le Réseau des Pédiatres Genevois (RPG) a développé une centrale téléphonique pour les urgences pédiatriques, en collaboration avec la Société Genevoise de Pédiatrie (SPG) et l'association des médecins du canton de Genève (AMGe). Tous les pédiatres du canton peuvent adhérer à cette centrale téléphonique.

En phase test depuis 2020, la centrale téléphonique pour les urgences pédiatriques offre un numéro unique gratuit pour améliorer une prise en charge rapide des jeunes patients, notamment quand le pédiatre de la famille est indisponible, ou pour éviter un passage aux urgences.

L'objectif principal est de permettre une orientation vers les structures de soins et les plateaux médicotechniques disponibles. Cette centrale assure aussi une coordination et une coopération entre les pédiatres du canton et participe ainsi à l'économicité des coûts.

A l'issue de la première année de fonctionnement, ce dispositif démontre que près de deux tiers des appels n'ont pas débouché sur une consultation médicale.

Des lacunes en matière de prise en charge pour les enfants de 0 à 18 ans

La pédiatrie prend en charge les enfants de 0 à 18 ans. Bien que réputée être l'une des disciplines médicales la moins onéreuse dans les coûts de la santé, le canton de Genève a toutefois constaté une augmentation importante des charges en lien avec les enfants et les adolescents ces dix dernières années.

Pour mieux comprendre cette augmentation, un mandat a été confié à l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) pour réaliser une étude du paysage pédiatrique genevois, en tenant compte de l'ensemble des factures établies pour les jeunes de 0 à 18 ans entre 2006 et 2017.

Les résultats ont notamment mis en évidence des lacunes en matière de régulation et de coordination des consultations pédiatriques ambulatoires, ainsi que l'inadéquation de l'utilisation des plateaux médicotechniques existants.

Un numéro unique et gratuit - 0844 022 022

La centrale téléphonique pour les urgences pédiatriques diurnes fonctionne 7j/7, de 8h00 à 22h00, en complément de la centrale du centre Médical des Eaux-Vives et de celle de l'Hôpital de la Tour. Les urgences pédiatriques des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) sont, quant à elles, accessibles 24h/24.

Situées au sein de la garde pédiatrique de Lancy, des assistantes médicales répondent aux appels, orientent les patients et gèrent les plages horaires proposées par les cabinets pédiatriques. Un pédiatre est toujours disponible et peut, suivant le degré d'urgence, mener un entretien téléphonique.

Tout pédiatre du canton de Genève membre du SPG peut adhérer à cette centrale téléphonique, en proposant des consultations ou des heures de présence pour la régulation.

Une règle d'attribution des appels à la centrale assure transparence et équité de traitement entre tous les pédiatres.

Une évaluation du dispositif sera réalisée annuellement pour ajuster des prises en charge médicales les plus adéquates possible des jeunes patients du canton de Genève.

Pour tout complément d'information :

Direction générale de la santé (DGS):

- M. Adrien Bron, directeur général de la santé, T. 022 546 50 26;
- M. Laurent Mauler, directeur du service du réseau de soins, T. 022 546 51 16.

Réseau des Pédiatres Genevois (RPG):

- M. Jean-Sébastien Landry, président RPG, T. 022 341 41 33.